Le Nord

Temps probable. — En France, des pluies sont probables dans l'Ouest et le Nord; la température va rester voisine de la normale.

SÉNAT

Fin de la séance du mardi 28 juin 1910

LA GRÈVE DES CHEMINS DE FER DU SUD

Après une réplique de M. PELISSIER et une intervention de M. Fiaisières, la discussion est close par le vote de l'ordre du jour pur et simple.

Séance levée à 5 h. 15; séance jeudi 2 h. 30.

CHAMBRE des DÉPUTÉS

Fin de la séance du mardi 28 juin 1910

La politique générale

VOTE SUR LES DEBRES DU JOUR

La salle se remplit en un clin d'œil. M. Briand regagne son banc suivi de MM. Pichon, Viviani, Brun, Trouillot, Cochery, Sarraut, Renoult, Dupuy, Chéron.

Le Président a du mal à rétablir le silence.

M. BRISSON. — J'ai reçu 6 ordres du jour : le 1er de M. POULAIN et 75 de ses collègues (vives protestations de la droite) la déclaration motivée du parti socialiste). Cette déclaration est fort longue.

M. de LANGUINAIS. — La suite à demain ! (Vives protestations des socialistes.)

MM. BEDOUCE et Emile DUMAS prennent à partir la droite dont l'impatience, à cette longue lecture, gagne bien vite le centre. (On remarque dans le couloir d'accès de l'hémicycle la présence de M. Ribot.)

Le 2e ordre du jour est de M. BERTEAUX; le 3e, de M. AUGAGNEUR; le 4e, de M. CHASTENET; le 5e, de M. Ernest ROCHE; le dernier de M. HESSE.

M. BRIAND. — Le Gouvernement n'accepte que celui de M. Hesse parce qu'il approuve la déclaration du Gouvernement et lui marque confiance pour les réformes inscrites dans son programme. (Mouvement).

M. BUISSON a la parole, mais ses premières phrases se perdent dans le tumulte.

Il est tel que M. Buisson n'insiste pas et rengagne sa place.

M. REYNAUD déclare que lui et ses amis se rallient à l'ordre du jour de M. André Hesse.

M. BERTEAUX exprime ses regrets que le gouvernement n'ait pas accepté l'ordre du jour présenté par ses amis, et s'étonne des reproches que le président du Conseil leur a adressés.

M. Berteaux continue ainsi : « Oui, vous avez fait appel à la concorde. Oh ! certes, ce n'est pas la première fois que pareil appel est fait. Ce sentiment vous honore, mais il est sage.

Vous faites appel aux progressistes qui sont nommés avec toutes les voix de réaction. (Applaudissements à gauche). (Interruptions au centre).

Non, vous ne comptez pas un seul membre du soulèvement par des républicains.... Oui, vous aurez une majorité. Mais comment composée ?

Voix à droite. — M. Combes en avait 2 !

M. BERTEAUX. — Vous nous invitez à déposer les armes ! Savez-vous quelle est l'attitude de ce groupe progressiste ? J'ai là un appel signé de M. Beaurepaire, adressé à tous les commerçants dans le but de créer un trésor de guerre destiné à combattre l'œuvre républicaine (Applaudissements à gauche)

M. Berteaux. — Non, M. le Président du Conseil, vous ne pouvez ne pas prononcer les paroles nécessaires, ni rejeter notre ordre du jour. Mes amis et moi avons fait un grand effort pour vous le déposer. Vous ne pouvez nous demander plus. Et si dans votre majorité doit entrer le parti qui a combattu l'œuvre républicaine pendant les dix dernières années, alors, ne comptez plus sur nous. (Tonnerre d'applaudissements à gauche. Protestations au centre).

REPONSE DE M. BRIAND

M. BRIAND. — Ah ! mes paroles ont été interprétées avec parti-pris (Exclamations à gauche). Mais oui, puisqu'on ose prétendre que j'ai morigéné la majorité, que je l'ai présentée comme une bande de forcenés, etc. C'est là abuser du droit de commenter une simple chtaphore. Que demande M. Berteaux ? Que je dise la majorité sur laquelle je compte. Est-ce une question à me faire ? Cela prouve que l'on a mal lu ma déclaration ou mal compris mes explications. Je ne viens pas excuser les paroles qui m'auraient échappé dans le feu du débat. Je ne suis pas homme à descendre à de telles humiliations personnelles (Applaudissements au centre et partie de la gauche). Mes paroles n'ont pas été improvisées.

Ma politique n'a pas varié ; son esprit est demeuré le même et j'ai été amené à l'exprimer à plusieurs reprises avec une force toujours nouvelle. C'est toujours selon le même critérium que hier, comme auparavant, j'ai fait appel aux républicains.

Oubliez-vous que beaucoup de radicaux et de radicaux-socialistes sont alliés à la bataille électorale avec mes déclarations exposées ici à la veille de notre séparation. (Applaudissements sur quelques bancs à gauche et au centre.) Et peut-on dire que ma politique soit mauvaise quand on voit que les élections ont ramené ici tant de républicains. M. Berteaux compte des éléments de la majorité à laquelle je fais appel ! ! Comment, vous, un homme de votre valeur, de votre autorité, vous venez dire à un de vos amis : « Vous nous avez maltraités, nous ne voulons plus de votre personnage; mais nous voulons bien cependant votre programme ».

M. BRIAND. — Eh bien ! un Gouvernement qui se soumettrait à une telle humiliation alors oui il ne serait plus digne de vous ! (Tonnerre d'applaudissements au centre et une partie de la gauche; les socialistes et les radicaux socialistes restent immobiles.)

Vous avez dit que je laissais appel au centre et à la droite ? N'ai-je pas dit que je ne voulais gouverner qu'avec les républicains ? Est-ce que sur le programme de laïcité, je puis compter sur la droite ? J'ai seulement dit que le parti républicain était tenu à une certaine mesure à l'égard des partis de l'opposition; mais vous ai-je demandé de renoncer à la propagande ? Bien au contraire, me semble-t-il !

Et c'est alors que vous venez me reprocher de ne séparer de vous ?

Il y a quantité de braves gens qui travaillent et vous envoient ici. Ils vous demandent la paix et un minimum de luttes politiques.

Et parce que je vous le rappelle, vous me traitez de traître ?

M. BRIAND. — Nous voici à la minute décisive, pour moi, j'ai le sentiment d'être en communion d'esprit, d'aspiration avec le pays, c'est peut-être de la présomption, mais c'est mon sentiment. Je n'accepterai donc pas d'autre ordre du jour. Votez en toute loyauté. Pour moi, j'ignorerai votre vote... Je veux une majorité de gauche, si je ne l'ai pas, je me retire (Vifs applaudissements au centre et une grande partie de la gauche).

Si vous me gardez, gardez-moi tout entier avec toute ma dignité, c'est le seul moyen pour que je puisse triompher avec vous (Tonnerre d'applaudissements au centre et à gauche). Au centre on crie : Bravo ! !

LE VOTE DE CONFIANCE

M. BRISSON. — La priorité est demandée en faveur de l'ordre du jour de M. Poulain.

M. BRIAND. — Le Gouvernement pose la question de confiance même sur la priorité. Il ne resterait pas à sa place si elle était accordée à un autre ordre du jour que celui de M. Hesse (Mouvement).

On vote ,agitation extrême.

Par 458 voix contre 80 la priorité est refusée à l'ordre du jour Poulain.

M. Berteaux a la parole.

M. DELAHAYE. — Ah ! Ah ! Voilà les irréductibles...

M. BERTEAUX. — M. le Président, vous avez enfin prononcé la parole que nous attendions depuis 15 ans. Vous avez dit, que vous voulez gouverner avec le parti radical et le parti radical-socialiste, et vous avez dit que vous ne voulez pas, dans votre majorité, de ces hommes, qui pendant 12 ans, ont mené le combat contre la République (Applaudissements à gauche. Protestations au centre).

M. AYNARD. — Je demande la parole.

M. BERTEAUX. — Dans ces conditions, nous qui n'avons jamais fait de question de personne, nous qui n'avions pas besoin de l'éloquent appel du président du Conseil (Exclamations. Rires à droite et au centre), nous disons que nous pouvons approuver les déclarations du Gouvernement, et nous sommes prêts à l'inscrire dans notre ordre du jour (Rires, exclamations)... ou plutôt nous cédons notre tour à celui de M. Hesse, que nous allons voter.

M. AYNARD. — Je dois une réponse à M. Berteaux. Il vient de sommer le Gouvernement de nous répudier. Je suis de ceux qui ont fait partie de l'opposition sous l'Empire, et tous les hommes avancés que vous avez, nous vous les avons donnés (Rires et applaudissements).

M. AYNARD. — Vous avez su profiter de la victoire. Nous n'avons le malheur dans notre parti, que d'être des gens qui sont demeurés fidèles à la politique traditionnelle républicaine, de justice et de liberté (Applaudissements au centre et à droite). Et maintenant, Messieurs, de quel droit ces excommunications d'un parti à l'autre ? (Applaudissements). De quel droit suspecter notre loyauté (Applaudissements) et qu'importe les paroles de M. Berteaux ? (Exclamations. Bruit).

Quand je pense que vous nous dites persécutés, mais regardez donc si M. Berteaux à la figure d'un persécuté (Hilarité prolongée).

L'orateur en vient au discours du président du Conseil. Prenez de son programme, dit-il à la gauche ce que vous voulez, et laissez-nous choisir ce qui nous convient. Ce discours d'ailleurs ne contient que des principes élémentaires de politique, et jamais vraiment, je n'oublierai la consternation que j'ai vu sur votre visage (Applaudissements).

Eh bien, de ce discours, nous prenons, nous, ce qui nous y plaît, à savoir l'affirmation des principes de liberté et de justice, et pour cela nous voterons pour lui. Oui, nous voterons pour cette déclaration ,mais nous nous abstiendrons sur le programme, parce qu'il y a là une partie que nous rejetons et, sous cette réserve, excusez-nous, nous allons voter l'ordre du jour.

La priorité en faveur de l'ordre du jour Hesse n'est pas contestée.

On vote sur le fond par division.

La première partie est ainsi conçue : « La Chambre, fidèle à la politique traditionnelle du parti républicain approuvant les déclarations du Gouvernement ».

Par 494 voix contre 121, cette première partie est adoptée.

On passe à la deuxième partie : « et confiante dans le Gouvernement pour continuer l'œuvre des trois précédentes législatures, pratiquer une politique d'action laïque, faire voter rapidement l'impôt sur le revenu, poursuivre avec une majorité composée exclusivement de républicains l'œuvre démocratique de progrès social et repoussant toute addition ».

Par 375 voix contre 92 cette deuxième partie est adoptée.

On met l'ensemble aux voix.

Par 469 voix contre 110 l'ensemble est adopté.

Pendant le temps du pointage, la Chambre avait fixé sa prochaine séance à jeudi à trois heures.

Dans les bureaux on votera pour la Commission du règlement et pour la nomination d'une Commission chargée d'examiner les divers projets présentés pour l'élection des grandes Commissions.

M. Cochery a déposé le projet de budget pour 1911.

Séance levée à 8 heures 20.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

La première partie de l'ordre du jour de M. André Hesse a été adoptée par 404 voix contre 121.

Ont voté **contre** : MM. Defontaine, Delory, Dubled, Ghesquière, Gomaux, Grousseau, J. Guesde, Selle.

Absents par congé, M. Guislain.

Les autres ont voté **pour**.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

— A **SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE**, rue Sainte-Hélène, de **M. Albert-Henri Fréteur**, de la maison Ad. Parent père et fils, teinturiers, décédé dans sa 50e année, muni des sacrements de notre Mère la Sainte Eglise.

Les funérailles auront lieu jeudi, à onze heures, en l'église Saint-Camille, sa paroisse, où son corps sera conduit au cimetière dudit lieu pour y être inhumé.

— A **QUESNOY-SUR-DEULE**, de **M. Robert Pasquetoone**, fils de M. et Mme Pasquetoone-Boddaert, élève à l'Ecole Jeanne-d'Arc, de Lille, décédé à l'âge de douze ans, après une courte maladie.

— A **LEERS** (France), de **Mme Louis Grison**, née **Sophie Trenfesseaux**, décédée le 27 juin 1910, dans sa 75e année, munie des sacrements.

Les funérailles auront lieu jeudi 30 juin, à neuf heures et demie, en l'église de Leers.

La défunte était la mère de M. l'abbé Grison, curé d'Attiches, du Frère Marie-Jean de la Croix, trappiste, et de cinq religieuses.

— A **TOURCOING**, rue Saint-Jacques, 61, de **Mme Ve Delahaye**, née **Philomène Gau**, membre du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, de la Garde d'honneur et de l'Adoration Réparatrice, décédée dans sa 72e année, munie des sacrements de Notre Mère la Sainte-Eglise.

Mme Delahaye a élevé quatorze enfants. L'un est vicaire à Beuvry-lez-Orchies ; un autre, Père Capucin, est en exil dans les environs de Namur.

Les funérailles auront lieu vendredi 1er juillet, à 9 heures, en l'église Notre-Dame.

— A **ANICHE**, de **Mlle Mélanie Hutin**, décédée dans sa 65e année, munie des sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise.

Les funérailles auront lieu mercredi, à neuf heures, en l'église d'Aniche, d'où son corps sera conduit en gare de Lille pour être inhumé au cimetière de l'Est.

L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. Houdart, 85, boulevard National, à Aniche (Nord); et à la gare de Lille (entrée par la rue de Tournai), mercredi 29, à trois heures de l'après-midi.

— A **ARRAS**, de **M. Paul Lequien**, juge au tribunal civil d'Arras.

M. Lequien, né à Lons, le 4 septembre 1844, fut d'abord notaire, puis il entra dans la magistrature, comme juge suppléant au tribunal d'Hazebrouck le 20 mars 1890. Il fut nommé juge à Avesnes (Nord), le 4 mai 1895, le 21 décembre de la même année, à Saint-Pol, où il resta jusqu'au 17 septembre 1900, date à laquelle il fut nommé à Arras.

— Lundi, à dix heures du matin, ont été célébrées, à **MERVILLE**, les funérailles de **M. Valentin Foucart**, décédé à l'âge de 83 ans, muni des sacrements.

La levée du corps a été faite par MM. les vicaires, et la maîtrise paroissiale, dont le défunt fut le chef pendant de longues années, prêtait son concours à cette funèbre cérémonie.

Le deuil était conduit par M. Auguste Foucart, son fils, qu'accompagnait M. l'abbé Fertin, curé de la paroisse du Sars.

Les coins du poêle étaient tenus par M. Etienne Arnould, président, et MM. Jules Crincket, Léon Petitprez, Henri Rolland, Ferlin et Henri Delmatte, du Cercle Saint-Joseph, dont le défunt était vice-président.

Le Christ était porté par M. Louis Duportal. Des délégations : des sapeurs-pompiers, de la société de gymnastique La Saint-Georges, de la Société de Saint-Amé, dont M. Foucart était membre honoraire, assistaient aux obsèques du chrétien convaincu, faisant le bien sans bruit, qu'était le vénérable défunt.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

— De **DOUAI**, on annonce le mariage de **Mlle Carpentier** avec **M. Jacques d'Halluin**, de **TOURCOING**.

Avis à nos Amis

Il nous revient de différents côtés que deux personnages, un homme et une femme, se présentent au nom de la **Croix du Nord** dont ils se disent les représentants, dans l'intention de placer des vues et des appareils de stéréographie.

L'administration de la **Croix du Nord** tient à déclarer qu'elle n'a aucun voyageur qualifié pour solliciter sa clientèle pour les vues stéréographiques ou les articles de librairie.

ÉCHOS

EVÊQUE MISSIONNAIRE

M. Paul Faveau, né à Crochte (Nord), missionnaire en Chine depuis 1883, est nommé vicaire apostolique d'un nouveau vicariat créé dans le Tché-Kiang. On sait qu'un vicaire apostolique est un évêque dans les pays de missions.

Nos lecteurs se joindront aux compatriotes et aux amis du nouvel évêque pour lui offrir leurs respectueuses félicitations et prier Dieu de bénir son laborieux apostolat.

OBERAMMERGAU

Représentation du 7 août. — Voyage par la Belgique, l'Alsace, l'Oberland, les lacs italiens, l'Engadine, le Tyrol autrichien, la Bavière, du 31 juillet au 10 ou 15 août.

S'adresser avant le 5 juillet à M. l'abbé Boulinguez, 5, rue des Prêtres, Boulogne-sur-Mer.

NOUVEAUX FACTEURS

Sont nommés facteurs de ville des postes :

A Lille, M. Bonnet, ex-facteur de ville à Lille ;

A Douai, M. Marteau, gardien de bureau à Douai ;

A Valenciennes, M. Boidin, gardien de bureau à Valenciennes ;

A Dunkerque, M. Vandewalle, facteur des télégraphes, à Dunkerque.

NOUVELLES MILITAIRES

Répartition des classes. — A la suite de la clôture des opérations de la révision, le ministre de la guerre vient de répartir comme suit les 25 classes qui, à dater du 1er octobre prochain, formeront l'armée française :

1° Armée active : Classes 1909 et 1908.

2° Réserve de l'armée active : Classes 1907, 1906, 1905, 1904, 1903, 1902, 1901, 1900, 1899, 1898 et 1897.

Armée territoriale : Classes 1896, 1895, 1894, 1893, 1892 et 1891.

Réserve de l'armée territoriale : Classes 1890, 1889, 1888, 1887, 1886 et 1885.

A partir du 1er octobre prochain, les hommes de la classe 1909 seront mis à la disposition du ministre de la guerre. Par contre, à la même date, les hommes de la classe 1884 ou marchant avec cette classe, seront rayés des contrôles et dégagés de toutes leurs obligations militaires.

DANS LES SYNDICATS INDÉPENDANTS

Dimanche dernier, les Syndicats indépendants du Textile de Tourcoing et de Roubaix avaient organisé deux conférences avec le concours de plusieurs conférenciers populaires, MM. Victor Vermesse, de Loos, Henri Dupont, de Douai, et Charles Bertrand, de Fourmies.

D'importantes questions furent traitées dans ces réunions, entre autres l'augmentation des cotisations, dont le principe fut adopté.

Université catholique

ECOLE DE HAUTES ÉTUDES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

L'examen d'admission en 1re année de section industrielle, année préparatoire, et 1re année de section commerciale aura lieu le samedi 23 juillet à 8 heures 1/2.

Les jeunes gens qui désirent se présenter à cette date doivent se faire inscrire avant le 10 juillet.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le directeur de l'Ecole, 13, rue de Toul.

CONGRÈS
de la Jeunesse Catholique
DU CANTON DE DOUAI-SUD

Le congrès de la Jeunesse catholique du canton de Douai-Sud a été tenu à Auberchicourt dimanche dernier. Malgré les courses de Douai, la kermesse de Sin-le-Noble et la pluie du matin, un grand nombre de jeunes gens et d'hommes étaient fidèles à se rendre, à 3 heures, dans la grande salle du patronage.

Etaient représentées : les paroisses d'Auberchicourt, d'Aniche, de Montigny, de Loffre, de Masny, d'Écaillon et de Dechy.

La réunion était présidée par M. Langlade, doyen de Notre-Dame de Douai.

Président de la Jeunesse d'Auberchicourt, M. Louis Belotte lit un rapport concernant l'état de l'association dans le canton. Puis le comte Adrien d'Esclaibes, président de l'association pour l'arrondissement, rappelle en quelques mots ce que doit être la Jeunesse Catholique et demande ce qui se fait dans chaque paroisse représentée.

M. Vitrant fils, avocat à la Cour d'appel, traite alors d'une manière magistrale des devoirs des jeunes gens au point de vue social. Ils doivent combattre pour la famille, la corporation et la patrie si attaquée de nos jours. Ce discours vibrant est souvent haché d'applaudissements. M. le doyen de Notre-Dame termine en remerciant les orateurs et en donnant quelques conseils pratiques pour son auditoire.

A 5 heures, un saint solennel réunissait à l'église les congressistes et les paroissiens.

Après le chant du « Magnificat », M. l'abbé Hégo, doyen de Saint-Pierre et aumônier de la Jeunesse Catholique de l'arrondissement de Douai, est monté en chaire et a engagé son nombreux auditoire à aimer de plus en plus l'Eucharistie qui est le foyer ardent auquel s'allume le zèle pour toutes les œuvres. La bénédiction du Saint-Sacrement a terminé cette belle journée qui promet d'être féconde en résolutions pratiques pour l'avenir.

Brevet Elémentaire
(FILLES)

A LILLE

A la simple lecture du texte des épreuves écrites, on a pu remarquer le caractère singulier du problème d'arithmétique. D'aucuns prétendent qu'il sort du programme du brevet simple et appartient plutôt à celui du brevet supérieur. Pour les profanes, il a toutes les allures d'un casse-tête chinois et ne présente aucun contact avec les circonstances pratiques de la vie.

Comment concilier cette singularité et cette difficulté d'une épreuve écrite avec la banalité et la facilité des autres parties de l'examen ?

Est-il donc impossible de se rendre compte que les candidats possèdent suffisamment le programme imposé, sans donner à leur succès une si grande part de petit bonheur ?

Sont admises à la seconde série des épreuves écrites :

Mlles Agnaux, Aglave, Alvarez, Anache, Autier, Baraite, Barra, Barré, Barrois, Baseure, Bastien, Baude, Baur, Bédouin Germaine, Berne, Berteaux, Beyls, Blanchart, Blondel, Bodin Marthe, Boistiaux, Bonne, Bourgné, Brayeur, Brodsky, Brunin, Bruyneel, Capron, Cardon, Carlier, Carpentier, Carton, Castel, Cassien, Cattoen, Caudron, Chavanton, Charlet, Chartier, Châtain, Chautard Marie, Clerquin, Cloche, Closset, Cochez, Collot Yvonne, Coloos Agnès, Cordier Yvonne, Corion, Cornette Julienne, Crampon, Curtis, Dammont, Dave, De Baillencourt, Décamp Germaine, Décourcelle, Decraene, Défossé, Defraye, Defrance Marthe, Dekester, Deldinder, Delcroix, Delebassé, Deletré, Delezenne, Delobel Germaine, Delobelle Marcelle, Demunck, Denoyelle, Dereever, Deresmes, Dermy, Deroubaix Eugénie, Deroubaix Madeleine, Derue, Derumez, Descampe Berthe, Descamps Marguerite, Descamp Marie, Descamps Victorine, Desfresnes, Desmazières, Desmet Rosalie, Desmettre Claire, Desnoulez, Desombre, Despiechin, Desprey, Dessaux, Détrez, Devernay, Devette, Devlièghère, Devos Léonie, Devred, Dewilde, Dhalluin Marie, Diers, Dochez, Docquier, Drouin Berthe, Drouin Jeanne, Dubois Albertine, Dubois Geneviève, Duburcq Marguerite, Duez, Dufiot, Dumez, Dupont Marie, Dupret Jeanne, Dupret Marie, Durlez Jeanne, Duthieul Eugénie, Duval, Echevin, Estevé, Farez, Fauchille, Fiévet, Flament, Fleury, Flipo, Fontaine, Fourmanoy, Fourmaux.

Mlles Fourméstraux, Frayon, Fréchon Valentine, Garnier du Plessy, Gautier, Gennevoise, Gilles Emilienne, Godfrin, Godin, Grivegnée, Gruson, Guérin, Guibourg, Haas, Hachn, Héchinger, Heendricksen, Hénaut, Hennebelle Alice, Hinfray, Hochedez, Hocquard, Houcke, Hourdeau, Houriez, Houtemane, Huart Georgette, Huart Léonide, Isoré, Jacobsoone, Jacquart, Jocques, Jacquiod, Kerteux, Kœnig, Labbé, Lacombié, Lagache Marie, Lanneau, Leblanc Marie, Lebœuf.

Lebon, Leclercq Thérèse, Leclercq Yvonne, Lecouvre, Ledez, Lefebvre Alice, Lefebvre Marie, Lefebvre Bernadette, Legay Madeleine, Legrand Clémence, Lené, Lepage, Lépave, Leplus, Leprévot, Lernould, Leroy Lucie.

Leroy Marie, Lesaffre, Lesay, Leuridan, Lévêque, Lhayer, Lios, Littaye, Lorthiois, Loubert, Lovy, Luchet, Macke, Macquet, Maillette, Marait, Maréchal, Maréceaux, Marquilly, Mascart, Mathias, Mathieu, Mattei, Mayette, Ménard, Merlin Metsu, Mourillon.

Mignauw, Millécamps, Morcrette, Morelle Jeanne, Morreel Suzanne, Morreuw Marcelle, Mullet, Mullier, Niffle, Noyelle, Nuez, Ochin, Pélicier, Penin, Petitfils, Pinte, Pintelon, Plancke Germaine, Plancq Madeleine, Playous, Pollet Bérangère, Pollet Maria, Poret, Potvin, Poulin, Pourpoint, Prévost, Quesnoy Germaine.

Mlles Rahier, Rattez, Ravigneanx, Renversez, Revillon, Robert Emilie, Rogez Rachel, Rosier Germaine, Sabre, Sanson, Sauteur, Sauvage, Savot Lucile, Scheraschewky, Seloese, Serrier, Sonneville, Soyez, Swynghedauw, Talbot, Thorby, Thieffry, Thuret, Toby, Vandendriessche, Vanwynsberghe, Velliet, Vercleyte, Verger, Viturat, Wacleznie, Wallon, Warequiez Suzenne, Wauquier Antoinette, Weesteen.

A VALENCIENNES

Sont admissibles :

Mlles Engell, Armand, Basely, Bausiot, Baudry, Banduin, Bélurier, Bénazet, Bernicot, Besingue, Blas, Boët, Boissan, Bombart, Boudailliez, Brassart, Bricout, Buez, Bulté, Canonne Marguerite, Canonne Ursule, Carpentier, Cartignies, Chéront, Chotteau, Cornélie, Clément Gabrielle, Clinquart, Cousin, Crépin Juliette, Crépin Madeleine, Croise, Crombez, Daix, Danhiez, Darbour, Debrauwère, Défossez Adolphine, Deghaye, Delevalle, Delehaye, Déille, Delvallée, Delveux, Delwarde, Demette, Demeuldre, Devieuville, Désenfans, Desongue, Dessenis, Desson, Détrez, Deudon, Dewaële, Didier, Dieulat, Dineur, Doby Dossin, Douchez, Droulers, Drouvroy, Duriez Léontine, Dusart Marie, Dussart Léonie,

Falce, Favier, Féret Emilienne, Féret Jenny, Fiévet Eugénie, Fiévez Blanche, Fontaine, Foubert, Fourquez, Gellard, Gosselin, Gosset, Gouget, Hermegnies Germaine, Hermegnies Marie-Joséphe, Hervilly, Hofman, Jacquemot, Jacquot, Jonas, Josset, Jourdan, Lafosse, Lagarde, Lamendin, Larivière, Lecœuvre, Lemairieu, Lemaire, Lemeître, Lepape, Lépinois, Lermusiaux, Lesoin, Lhomme, Mahieu Berthe, Mahieux Rose, Maillard, Mériaux, de Merzoljak, Meunier, Meyer, Molez, Malinier, Moreau Gilberte, Moreau Hermance, Morelle, Murry, Parent, Philippot, Pichol, Pierquin, Podvin, Pottier, Poulet, Prevost Madeleine, Prevot Marguerite, Rabeux, Raire, Revina, René, Riège, Rigaut, Sauvage, Scallet, Senez, Septier, Sevez, Sohier, Tellier Léontin, Théron, Tuège, Vandevoir, Villain, Villette, Vivier, Wallers, Yvon.

Les ÉLECTIONS CANTONALES

CANTON DE LILLE-OUEST

M. Georges Vandame, ayant fait connaître son intention de ne point se représenter au conseil général, pour se consacrer exclusivement à ses fonctions de député, le Comité libéral du canton Ouest a offert la candidature à M. Auguste Bonte, maire de Lambersart, président du conseil d'arrondissement, qui a accepté.

CANDIDATURES SOCIALISTES ET RADICALES

Canton de Marchiennes. — A été choisi par les socialistes réunis à Hornaing, le citoyen Georges Richez, conseiller municipal à Somain, pour briguer le mandat de conseiller général.

Canton d'Orchies. — Pour le conseil général, les socialistes ont choisi le citoyen Francis Demarcq.

Canton de Clary. — Le citoyen Ernest Piez, adjoint au maire de Caudry, sera candidat socialiste au conseil général.

Canton de Carnières. — Candidats socialistes au conseil d'arrondissement les citoyens Derieux, conseiller sortant, et Lepape, maire de Fontaine-au-Pire.

Canton de Lannoy. — Candidat du Bloc au conseil d'arrondissement : M. René Desruelles, administrateur du Bureau de bienfaisance, à Annappes.

Canton de Pont-à-Marcq. — Le conseiller d'arrondissement sortant, M. Marquant, se retire. Les collectivistes soutiendront le citoyen Mullier, les radicaux M. Chuffart, maire de Fretin.

Les bandits des Flandres

Les exploits de la bande Hoedts continuent à défrayer toutes les conversations dans les cantons de Bourbourg, de Gravelines et de Wormhout.

A mesure que l'enquête se poursuit, se révèlent de nouveaux exemples de l'audace et de l'audacieuse habileté de ces bandits.

On raconte qu'un soir, trois de ces malfaiteurs étaient allés voler un porc dans une ferme de Merckeghem ; ils s'en retournaient avec leur butin chargé sur un chariot à bras quand le porc, en se débattant tomba du véhicule.

Les malandrins se trouvaient encore à proximité de la ferme où l'animal avait été volé.

Le fermier pouvait avoir son attention attirée par les cris de l'animal.

Voici le truc qu'ils imaginèrent : deux des voleurs, connus par le cultivateur, se dissimulèrent dans un fossé ; le troisième s'en fut demander aide et assistance au fermier pour remettre sur le chariot, disait-il, un porc qui en était tombé.

Le cultivateur complaisant s'empressa de rendre ce service et s'attarda même à examiner le cochon qu'il trouva superbe.

Et comme le voleur, en rejoignant ses complices remerciait le fermier de son obligeance.

— « Il n'y a pas de quoi, mon ami, à l'occasion ! » répondit sans défience le fermier.

La stupéfaction de celui-ci fut grande quand il constata le lendemain matin que le cochon qu'il avait aidé à recharger la veille au soir, avait été volé dans son étable !

Quelques jours avant son arrestation, Edouard Candeiller, le meurtrier du gendarme Wepierre, se trouvait dans un estaminet de Loon-Plage avec d'autres consommateurs.

En tirant un mouchoir de sa poche, il fit tomber une pièce de 10 centimes. Un garçon brasseur lui fit remarquer : — « Tu as laissé tomber un double sou. »

Et Candeiller de répondre : — « Bah, un jour ou l'autre, je devrai bien laisser tomber ma tête ! »

Sur le moment, les consommateurs n'attachèrent aucune importance à ce propos ; ils crurent que Candeiller était « éméché » et ne virent dans cette réponse qu'une boutade d'ivrogne.

Depuis lors, l'arrestation de l'assassin et ses aveux ont modifié cette impression.

Un vieillard tombe et se tue

A MERVILLE

M. Louis Lequien, 76 ans, rentier, rue du Collège, avait passé la soirée au Cercle Saint-Joseph ; il était rentré chez lui et avait soupé, lorsque, vers dix heures et demie, montant l'escalier qui conduit à sa chambre, il fut pris d'un étourdissement ou fit un faux pas. M. et Mme Eugène Réant, chez qui il demeure, entendirent tout à coup un bruit formidable dans l'escalier. Alertés, ils virent le pauvre vieillard inerte au bas de l'escalier ; le sang lui coulait de la tête. Appelé immédiatement, M. le docteur Blond constata la fracture d'une côte gauche et des blessures graves à la tête, ayant occasionné une perte assez considérable de sang. Un prêtre fut appelé et le pauvre blessé reçut, avec empressement, les derniers sacrements. Il mourait le lundi, à dix heures du soir.

FEUILLETON DU 29 JUIN 1910 — 26 —

Le broyeur d'hommes

— Soigne sous en deux jours ! Piquefeu exploite le mistre de cet infortuné... et ce ne peut être que Jacques Bravard... c'est quelque chose de savoir qu'il n'est pas mort de faim... mais comment est-il traité ?... les Piquefeu sont des gens durs...

A grands pas, elle regagna sa demeure, posa le pain sur la nappe et s'assit entre son oncle et sa mère.

Sa physionomie attristée, son regard préoccupé attirèrent l'attention de Mazamet.

— Qu'as-tu, petite ? demanda-t-il.

— Rien, mon oncle.

Il insista.

— Cela vous fait de la peine de voir partir M. le comte ?

— Certes, oui ! répondit Mme Cappelle.

— C'est fâcheux pour lui, mais le pays y gagnera (Mon cousin Signatel est riche, influent... il pourra devenir député, ministre !... Il fera pour chaque garçon du pays ce qu'il a fait pour Martial, il dotera les jeunes filles méritantes, il fera faire des rentes par l'Etat aux vieillards et aux pères de famille, il fera renvoyer les jeunes soldats avant le départ de la classe, il...

Mardy interrompit son oncle dans l'énumération des bienfaits de l'âge d'or qu'il faisait entrevoir...

— Mon oncle, on doit pourtant servir son pays, c'est un devoir ! c'est mal de s'y soustraire !

Firmin resta bouche close, regardant sa nièce...

Il était plus étonné que choqué de son attitude indépendante et décidée.

Craintive comme le sont souvent les gens très éprouvés, Mme Cappelle eut peur que son oncle ne fût froissé ; après tout, c'était à lui que Martial devait sa situation... dont elle s'exagérait les avantages... Elle fit presque des excuses.

— Laisse-le dire ! ma chère nièce, répliqua Firmin. Elle est gentille quand elle se montre comme cela ! Elle a de l'entrain, de la volonté, de l'énergie ! Tant mieux ! elle arrivera à se tirer d'affaire sans avoir recours à personne !

Et, pour prouver qu'il n'en voulait pas à sa petite-nièce, il la pria de l'accompagner à la gare.

Sur un signe de sa mère, la jeune fille accepta : elle eut, certes, préféré se remettre à l'ouvrage.

Sur leur route, l'oncle et la nièce croisèrent les nouveaux habitants de Saint-Just qu'une modeste voiture de louage transportait au castel.

Firmin Mazamet fit un grand salut, auquel on lui répondit avec indifférence.

— Cela me fait deuil, dit-il, de voir des inconnus, quand j'attendais mon cousin Signatel !...

Mardy ne répondit pas ; elle songeait à l'ancien maître du château allant abriter ses cheveux blancs sous un pauvre toit, loin de tous ceux qui l'avaient aimé, connu et respecté...

. . . . . .

Wolkonski et Gannet s'installèrent promptement, Saint-Just était pour eux le logis banal, loué ou prêté, dans lequel rien n'intéressa.

Ils avaient peu causé ensemble. Hector était, comme toujours, taciturne et sombre.

Ladislas frissonnait à l'idée d'entamer l'entretien... Il était placé entre l'odieux de la tâche qui lui était prescrite et le scrupule de manquer à l'engagement tacite que lui imposaient la reconnaissance... et l'intérêt...

Il remettrait au lendemain !

Durant toute la nuit qui suivit, il ne put fermer l'œil. Le visage encore empourpré par la fièvre, il sortit de grand matin, marchant au hasard, très vite, comme ceux qui cherchent à se fuir eux-mêmes.

Bientôt, il gagna le pied d'un escalier taillé dans un rocher qui menait à un sentier en pente douce, bordé de haies vives.

Frappé par la beauté du site qui l'arrachait à ses irritantes préoccupations, Ladislas se retournait pour contempler la vallée de la Vienne se déroulant entre les profondeurs des coteaux boisés, hérissés de roches noires.

Arrivé au sommet, le Polonais s'arrêta ; le bruit répété d'une pioche heurtant la pierre attira son attention.

A une trentaine de mètres de lui, un homme défonçait un coin de champ.

Wolkonski le considéra ; il songeait :

— Le rude travailleur ignore les combats de l'âme, et les peines, sans doute, ne l'atteignent que par le côté matériel... Son existence est monotone, répétée, prévue ; rien ne trouble cet esprit simple dans ce corps endurci.

L'ouvrier tarsien avait, sans doute, éprouvé cette bizarre impression qui nous fait sentir qu'un regard est fixé sur nous ; il releva la tête et aperçut la silhouette élégante qui se détachait sur le ciel clair.

— Il est heureux, celui-là ! pensait le travailleur.

Ce que Jacques Bravard, le nouveau journalier du colon de Sainte-Foy, enviait à Wolkonski, ce n'était pas son aspect aristocratique, son extérieur de distinction et d'aisance, non plus que son oisiveté, c'était l'honneur, cette suprême liberté de l'honnête homme !...

Dans cet échange de regards manifestant la réciproque erreur passa une sympathie vague.

— Est-ce que le vie est difficile à gagner dans ce pays-ci ? interrogea le Polonais.

Il n'avait jamais adressé la parole à un campagnard et ressentait une gêne égale à parler ou à se taire.

— Je viens d'y arriver, répliqua Bravard. Je ne me plains pas.

La voix était résignée, sans amertume.

— Vous êtes étranger ? demanda Wolkonski.

— Je suis né en Poitou...

Un silence se fit entre ces deux êtres qui se méprenaient si étrangement sur le compte l'un de l'autre.

L'un, au-dedans de lui-même, conservait intact l'honneur qu'il avait perdu aux yeux des hommes, et l'autre perdait le sien pour en préserver l'apparence !

Et tous deux étaient des vaincus de la vie ! ! !

Ladislas ignorait tout ce qui touchait à la terre. Il était imbu de cette idée, que seules les questions agraires peuvent intéresser l'ouvrier agricole, il ne trouva plus rien à dire et s'éloigna lentement...

— C'est un des Messieurs de Saint-Just, pensa Bravard; on dit que l'un est fou... Celui-là est triste. L'autre est peut-être plus heureux, s'il ne pense plus... Autrefois, j'avais le droit de rire ou de pleurer à ma gu